SPASER

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

2024 —2028

Hérault Transport

Décembre 2023

Préambule

SPASER
2024 - 2028

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault, également dénommé Hérault Transport, est un syndicat mixte dit SRU (institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000). Cet outil de coordination, régi par les articles L.1231-10 et suivants du code des transports, agit par transfert de ses membres, pour proposer et organiser les services de transport public routier de voyageurs sur le territoire départemental de l'Hérault, à la fois pour les lignes régulières et les lignes scolaires.

Le législateur est venu imposer aux acheteurs publics, par la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, modifiée par la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, lorsque le montant annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros, d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Dans un souci d'accélérer une commande publique responsable et favoriser les entreprises vertueuses, cette obligation s'impose d'ailleurs, depuis la récente loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, à l'Etat.

Le SPASER détermine les objectifs de politique d'achat de biens et de services comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire (loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte). Ce schéma fixe donc des objectifs, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que de suivi. Parmi les diverses évolutions législatives et réglementaires récentes, la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prescrit notamment de prendre en compte au plus tard le 22 août 2026, les dimensions environnementales dans les conditions d'exécution et les conditions de notation des marchés.

La commande publique pour Hérault Transport représente un volume financier d'environ 55 millions d'euros, essentiellement lié aux marchés de transport public de voyageurs (99% des dépenses).

Or, le secteur du transport routier est le plus émetteur de gaz à effet de serre en France[1] . L'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables est ainsi un véritable enjeu pour Hérault Transport.

Le Syndicat mixte interroge depuis plusieurs années ses pratiques. Il a notamment recours aux groupements de commandes avec d'autres acheteurs pour couvrir des besoins transversaux, rationaliser les coûts et réduire les consommations : services de télécommunications (avec le CD34, le CDG34, l'EID, Hérault Culture, Hérault Energies, Hérault Logement, Hérault Sport et le SDIS 34), fourniture d'électricité (avec Hérault Energies et de nombreuses collectivités…). Pour les marchés de transport, la politique environnementale des entreprises fait l'objet d'un critère de notation depuis une dizaine d'années. Quant au volet social, Hérault Transport bénéficie du soutien de la Région Occitanie dans l'élaboration de clauses sociales et envisage un partenariat avec le Département de l'Hérault pour un suivi de la réalisation des clauses sociales au plus près du territoire des entreprises.

Le présent SPASER pose par conséquent, pour les années 2024-2028, des objectifs qui seront traités de façon transversale associant tous les acteurs de la commande publique, y compris les titulaires des marchés publics.

[1] Source Insee https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015759#graphique-figure1.

Sommaire

Le SPASER se traduit par trois axes et neuf objectifs principaux

SPASER
2024 - 2028

AXE 1 - RESPONSABILITÉ 06.

Améliorer notre politique achats

Soutenir l'accès des TPE/PME à la commande publique

Encourager le commerce équitable et l'achat éthique

AXE 2 - INSERTION, SOLIDARITÉ ET ÉQUITÉ SOCIALE 12.

Intégrer des clauses sociales dans nos achats

Réserver certains marchés

Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

AXE 3 - ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 18.

Réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone d'Hérault Transport

Promouvoir les piliers prioritaires de l'économie circulaire

Intégrer des clauses environnementales dans nos achats

AXE 1

RESPONSABILITÉ

AMÉLIORER NOTRE POLITIQUE D'ACHATS

Définitions

Benchmarking (parangonnage) : processus d'analyse comparative permettant d'évaluer et comparer les pratiques d'autres acheteurs

Sourcing (sourçage) : technique qui consiste à évaluer le marché fournisseurs, optimiser la concurrence et réduire les facteurs d'infructuosité

ACTIONS À MENER

Benchmarker

Re-travailler systématiquement les dossiers de consultation des entreprises en faisant du benchmarking

Veiller

Éffectuer régulièrement de la veille sur les domaines d'activités du SMTCH (via le résO AGIR)

Sourcer

Amplifier le sourcing

AMBITIONS

100%

100% des marchés à lancer doivent être questionnés

75%

75% des marchés doivent faire l'objet d'un sourcing

INDICATEURS

Entreprises

Nombre d'entreprises sourcées qui répondent aux marchés

Collaborateurs

Nombre de collaborateurs formés aux techniques de souçage et parangonnage

AXE 1

RESPONSABILITÉ

SOUTENIR L'ACCÈS DES TPE/PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

Définition

Allotissement : obligatoire dans les marchés publics, l'allotissement consiste à scinder techniquement et/ ou géographiquement le besoin afin de permettre l'accès aux petites et moyennes entreprises

ACTIONS À MENER

Allotir

Proposer des allotissements dimensionnés selon le marché fournisseurs

Inciter

Mettre en place des clauses financières incitatives (avances, clauses de révision…)

Garantir

Garantir le respect du délai de paiement à 30 jours voire moins en cas de difficulté de trésorerie

Planifier

Diffuser une planification de nos consultations à lancer à destination des opérateurs économiques

Détecter

Détecter systématiquement les offres anormalement basses avec demande de précisions et justifications via un fichier-type de réponse permettant de guider les entreprises

Assouplir

Assouplir les modalités de sélection des candidatures (niveaux minimums de capacité adaptés, limitation du nombre de documents demandés)

Aider

Aider les entreprises à répondre aux consultations en transmettant une trame de mémoire technique type à remettre à l'appui de l'offre

Assister

Assister les entreprises dans la communication des documents soumis à l'obligation de vigilance (tous les six mois) par l'utilisation de la plateforme de dématérialisation pour la collecte des documents sociaux et fiscaux

AMBITION

80%

Susciter une plus large concurrence dans les consultations : 80% des consultations doivent avoir au moins deux candidats

INDICATEURS

Contrats

Pourcentage et volume financier des contrats souscrits avec des TPE/PME

Réponses

Nombre moyen de réponses/ consultation

AXE 1

RESPONSABILITÉ

ENCOURAGER LE COMMERCE ÉQUITABLE ET L'ACHAT ÉTHIQUE

Définition

Commerce équitable : outil de la stratégie nationale de développement durable, le commerce équitable repose sur la durabilité des relations commerciales, respectueuses des hommes et de l'environnement, à travers notamment le paiement d'un prix rémunérateur et juste.

Achat étique : limiter les impacts humains, environnementaux et sociétaux liés à l'achat d'un bien ou d'un service (respect du droit du travail, interdiction du travail des enfants, moindre consommation d'eau, équité des salaires…)

ACTIONS À MENER

Privilégier

Privilégier les ressources issues de filières durables

Favoriser

Favoriser les écolabels et labels reconnus commerce équitable

AMBITIONS

100%

100% des marchés à lancer doivent être questionnés quant aux écolabels

Questionnement

Questionnement des marchés à enjeu commerce équitable (distribution de café, fourniture de vêtements de travail…) lors de leurs renouvellements

INDICATEURS

Achats équitables

Pourcentage de contrats intégrant des critères ou clauses en faveur des achats équitables

AXE 2

INSERTION ET ÉQUITÉ SOCIALE

INTÉGRER DES CLAUSES SOCIALES DANS NOS ACHATS

Définitions

Clause sociale : la commande publique est un levier essentiel d'insertion sociale et professionnelle pour les publics fragiles, de promotion de l'emploi et du développement économique local. La clause sociale peut être une condition d'exécution comme de notation

Facilitateur clause sociale : agent qui a pour mission d'initier, accompagner et suivre la mise en place des clauses sociales afin de favoriser l'insertion et l'emploi

Axe ou plan de progrès : démarche contractuelle qui vise à améliorer les performances sociales dans l'exécution du marché. Dispositif plus souple qu'une clause sociale puisqu'il permet de travailler sur du long terme en collaboration avec l'entreprise tout en ne négligeant pas les difficultés qu'elle peut rencontrer

ACTIONS À MENER

Diversifier

Diversifier et augmenter le nombre de marchés comportant une clause sociale

Questionner

A chaque besoin, utiliser la plateforme de l'Etat marché de l'inclusion ou questionner notre facilitateur clause sociale et consulter le guide de l'achat socialement responsable du département pour questionner le marché fournisseurs

Prévoir

Prévoir obligatoirement des conditions d'exécution sociales pour les marchés à procédure formalisée ou à défaut, motiver l'absence de conditions d'exécution sociales dans le rapport de présentation

Intégrer

Intégrer des axes ou plans de progrès dans les marchés de transport

Établir

Etablir un partenariat avec un facilitateur clause sociale afin de suivre les clauses sociales

AMBITION

30%

30% des marchés, d'ici 2025, devront avoir une considération sociale (PNAD 2022-2025)

Réflexion

Réflexion sur l'établissement d'axes ou plans de progrès dans les marchés à forts enjeux (transport)

INDICATEURS

Considération sociale

Pourcentage des marchés lancés contenant une considération sociale

Heures

Nombre d'heures d'insertion réalisées à travers nos marchés

AXE 2

INSERTION ET ÉQUITÉ SOCIALE

RÉSERVER CERTAINS MARCHÉS

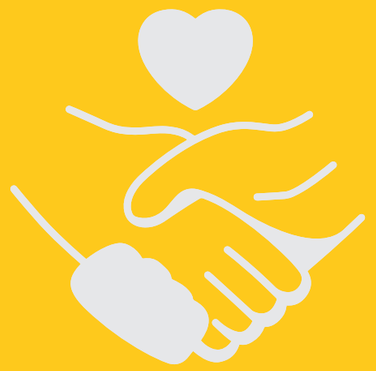

Définition

Marché réservé : marché dont l'accès est limité à certains opérateurs économiques qui poursuivent une finalité sociale : structures du handicap et structures de l'insertion

ACTIONS À MENER

Étudier

Etudier la possibilité de réserver certains marchés

Questionner

A chaque besoin, utiliser la plateforme de l'Etat marché de l'inclusion, questionner le facilitateur clause sociale et consulter le guide de l'achat socialement responsable du département pour questionner le marché fournisseurs et trouver éventuellement des prestataires potentiels (bon de commande, 3 devis) selon le domaine

AMBITION

Sourcing

Chaque besoin < 40 000 euros HT doit faire l'objet d'un sourcing fournisseur

INDICATEURS

Marchés réservés

Pourcentage des marchés réservés

AXE 2

INSERTION ET ÉQUITÉ SOCIALE

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

ACTIONS À MENER

Sensibiliser

Sensibiliser les fournisseurs avec des clauses incitatives

Intégrer

Intégrer des exigences de parité dans les conditions d'exécution de certains marchés, selon l'objet

Prévoir

Intégrer une clause d'exécution relative à la lutte contre les discriminations (avec pénalités ou clauses incitatives) ou critère de notation

AMBITION

Questionner

Questionner automatiquement chaque besoin au regard de la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations

Pédagogie

Intégrer dans chaque marché un questionnaire de sensibilisation au sujet de la lutte contre les discriminations, non pris en compte dans l'attribution ni dans l'exécution, qui aura avant tout un intérêt pédagogique pour nos fournisseurs

INDICATEURS

Contrats

Pourcentage de contrats notifiés intégrant une clause ou critères relatifs à l'égalité H/F ou lutte contre les discriminations

AXE 3

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET L'EMPREINTE CARBONE D'HÉRAULT TRANSPORT

* (adhésion au groupement d'Hérault Energies pour l'acquisition de véhicules neufs et/d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables ainsi que la mise en place d'un service de création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables)

ACTIONS À MENER

Adapter

Adapter le parc automobile aux enjeux environnementaux, rationnaliser les utilisations, mutualiser les usages

Ajuster

Adapter le parc informatique

Améliorer

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Sensibiliser

Sensibiliser les services internes aux enjeux du développement durable via une communication et animations régulières sur les achats durables

Rédiger

Rédiger une charte de développement durable au sein du SMTCH afin de réduire les coûts et les consommations

Mutualiser

Mutualiser les achats en réalisant des économies d'échelle par le recours à des groupements de commande (électricité, télécommunications, véhicules…)

AMBITION

Réduire

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement du SMTCH

Rationnaliser

Rationnaliser la consommation des ressources

Réfléchir

Réfléchir à l'acquisition* d'un parc automobile plus respectueux de l'environnement lors de son renouvellement et réduire son empreinte carbone

INDICATEURS

Bilan carbone

Bilan carbone annuel du SMTCH

Collaborateurs

Nombre de collaborateurs sensibilisés

Charte

Adoption d'une charte interne des bons usages

Adhésion

Adhésion au groupement d'achat de véhicules propres

AXE 3

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PROMOUVOIR LES PILIERS PRIORITAIRES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définition

Economie circulaire : regroupe différentes dimensions telles que l'écoconception, le recyclage, le réemploi et réparation, les écogestes, l'économie de la fonctionnalité, la location, l'achat de l'usage plutôt que du bien, etc.

ACTIONS À MENER

Questionner

Mettre en place un questionnement systématique autour du besoin (Est-il réel ? Est-il possible de prolonger la durée de vie du produit ? Le produit peut-il être réparé ? Le produit (ou la prestation) peut-il être loué, partagé ?)

Réduire

Réduire au maximum les emballages utilisés par les titulaires de marchés

Se soumettre

Se soumettre spontanément aux taux d'achats de biens issus du réemploi (décret 09/03/2021)

Réfléchir

Réfléchir à l'utilisation de demain des véhicules de service (mutualisation, réduction des trajets…)

Prendre en compte

Prendre en compte l'indice de réparabilité des achats, notamment numériques

AMBITION

Augmenter

Augmenter la part de matières recyclées et la proportion de matériels issus du réemploi dans ses achats, raisonner en coût global d'utilisation ou en coût cycle de vie des produits jusqu'à élimination, améliorer le taux de déchets recyclés et diminuer la production des déchets du SMTCH

Résultat

Atteindre l'obligation de résultat selon les % imposés par le décret fixant les taux d'achats de biens issus du réemploi

INDICATEURS

Achats

Pourcentage d'achat de fournitures biosourcées, écoconçues, recyclées et en réemploi

Clause

Pourcentage de marchés intégrant une clause de réduction des déchets, de traitement des déchets et de valorisation des déchets

AXE 3

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

INTÉGRER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS NOS ACHATS

ACTIONS À MENER

Rédiger

Rédiger pour chaque marché, en collaboration avec les services prescripteurs, une grille d'autodiagnostic pour aider au questionnement de l'impact environnemental de l'achat avant le lancement de la consultation

Utiliser

Utiliser la plateforme de l'Etat guichet vert pour toutes questions relatives à une considération environnementale à intégrer dans nos marchés

Réfléchir

Marchés de transport : réfléchir à l'impact environnemental de l'exécution des marchés et réinterroger à chaque renouvellement de marchés l'utilisation de véhicules plus vertueux

S'inspirer

Utiliser la plateforme de l'Etat la clause verte pour bénéficier d'exemples de clause environnementale

Atteindre

Atteindre l'obligation de clauser tous nos marchés conformément à l'article 16.2 du CCAG FCS

Demander

Demander aux entreprises dans les conditions d'exécution une sobriété numérique et une diminution des émissions

Solliciter

Solliciter le réseau RAPIDD et notamment le réseau RES'OCC Occitanie pour les échanges de bonnes pratiques

AMBITION

100%

100% des marchés devront d'ici 2026 avoir une considération environnementale

100%

100% des marchés devront d'ici le 21/08/2026 intégrer un critère de notation environnemental

Euro 6

Norme Euro6 obligatoire pour tous les véhicules d'exploitation du transport routier de voyageurs, formations écoconduites et bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre obligatoires

INDICATEURS

Considération environnementale

Pourcentage des marchés qui disposent de considérations environnementales

Impact carbonne

Pourcentage des marchés soumis au questionnement de leur impact carbone / consommation d'énergies

SPASER

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

Hérault Transport

Syndicat mixte des transports
en commun de l'Hérault
info@herault-transport.fr
https://www.herault-transport.fr

SPASER
2024 - 2028